

# Ancrage de KBC menacé par une action en justice

► Quatre coopérateurs de Cera ont introduit une requête en arbitrage.

Quatre sociétaires de Cera défendus par M<sup>e</sup> Modrikamen ont introduit une requête en arbitrage contre Cera et Almancora, annonce le "Tijds".

Almancora, filiale à 75 pc de Cera a pour seule participation 20,6 pc de KBC (Almanij avant la fusion). Elle agit de concert avec Cera qui détient 6,4 pc de KBC. Les autres actionnaires de contrôle sont MRBB (Boerenbond) (11,6 pc) et les familles (11,4 pc). Ce qui fait 50,1 pc.

L'objectif des coopérateurs mécontents est d'éliminer la décote d'Almancora au même titre que celle d'Almanij a disparu lors de la fusion avec KBC.

"On a essayé de négocier. Mais cela n'a pas réussi", nous a expliqué M<sup>e</sup> Modrikamen.

Les coopérateurs exigent à titre principal la convocation d'une assemblée générale extra-

ordinaire (AGE) d'Almancora ayant comme unique point à l'ordre du jour sa dissolution. Ils se basent sur une disposition d'une convention signée en 2000 entre 438 sociétaires Cera-et le Groupe Cera, qui stipulait entre autres les circonstances dans lesquelles il y a lieu de convoquer une AGE ayant pour ordre du jour sa dissolution. "Depuis la mise en œuvre de la structure Almancora le 12 janvier 2001, la disposition invoquée par les requérants est devenue sans objet, puisque son contenu a été intégré dans les statuts d'Almancora. Cela s'est fait en concertation avec Maître Modrikamen au nom de ses clients", souligne un communiqué de Cera et Almancora publié hier.

Par ailleurs, ni les statuts d'Almancora, ni leur prédécesseur contractuel ne contiennent "un quelconque fondement juridique" pour la requête de convocation d'une AGE d'Almancora. Les deux sociétés disent aborder "en pleine confiance" la suite de la procédure judiciaire.